

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « SAGES CAPITAL S.A » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.

**I- Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux », couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

**Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :**

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité du commissaire aux comptes:**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », annexés au présent rapport, et qui présentent un total bilan nul, un résultat déficitaire de <37.570 DT> et une valeur liquidative nulle, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à <121 DT>, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 18 Juillet 2013

Khaled DRIRA

**Audit Accounting & Assistance**

A4 - 10 Immeuble Cleopatra

Centre Urbain Nord

MF: 890638 L

Tél: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

## BILANS AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Au 31/12/2013	<u>Au 31/12/2012</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		0	0
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	461 735	461 735
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-461 735	-461 735
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		0	0
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	0	0
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	57 258	19 584
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	1 825	1 930
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>59 083</b>	<b>21 514</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	138 265	138 265
a - Capital		600 000	600 000
b- Sommes non distribuables		-461 735	-461 735
CP 2 - Résultats Reportés		-197 348	-159 779
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-159 779	-121 747
b- Résultats Reportés de l'exercice		-37 570	-38 032
<b>ACTIF NET</b>		<b>-59 083</b>	<b>-21 514</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2013 & 2012**  
**(exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Note	<u>Exercice 2013</u>	<u>Exercice 2012</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0	274
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	0	274
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	0
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>0</b>	<b>274</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	35 400	36 247
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-35 400</b>	<b>-35 973</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 170	2 059
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-37 570</b>	<b>-38 032</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-37 570</b>	<b>-38 032</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-37 570</b>	<b>-38 032</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 & 2012**

	2013	2012
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-37 570</b>	<b>-499 767</b>
a - Résultat d'exploitation	-37 570	-38 032
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-461 735
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
d - Frais de négociation de titres		0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-37 570</b>	<b>-499 767</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-21 514	478 253
b - en fin d'exercice	-59 083	-21 514
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	600	600
b - en fin d'exercice	600	600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>-35,856</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-104,50%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 1 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à 600.000 DT, divisé en 600 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « SAGES Capital S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

#### (d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

### Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Il est à noter que courant l'exercice 2013, pour la valorisation des titres de participation, le fonds a utilisé les informations financières les plus récentes (2013 ou 2012 selon le cas) certifiées par les auditeurs et qui correspondent à la dernière information disponible. La dépréciation a été constatée parmi les « Sommes non distribuables ».

### Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » sont évalués à la valeur de réalisation.

##### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » sont libellés en Dinar Tunisien.

##### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

##### **iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

##### **iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 des valeurs brutes de 461.735 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 461.735 DT au 31 décembre 2013 contre une valeur nulle au 31 décembre 2012 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2013	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2012
Société « STD SA »	38.710	<38.710>	0	0
Société « AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA»	47.025	<47.025>	0	0
Société « SMTI RAWAFED SA »	78.000	<78.000>	0	0
Société « SOMOTES SA »	75.400	<75.400>	0	0
Société « ST2S SA »	42.600	<42.600>	0	0
Société « SLAFORAMA SA »	90.000	<90.000>	0	0
Société « SETFOR SA »	90.000	<90.000>	0	0
<b>Total</b>	<b>461.735</b>	<b>&lt;461.735&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux» accusent un solde nul au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

**5-1-3- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds placés auprès de la Société Tunisienne des Banques. Elles accusent un solde nul au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

**5-1-4- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 53.512 DT à fin 2013 contre 17.811 DT à fin 2012, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 1.758 DT à fin 2013 et à fin 2012, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 100 DT à fin 2013 contre 15 DT à fin 2012.

**5-1-5- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes au 31 décembre 2013 qui s'élèvent à 3.592 DT contre 1.888 DT à fin 2012, les comptes débiteurs qui accusent un solde de 121 DT au 31 décembre 2013 contre 42 DT au 31 décembre 2012 ainsi que les dettes fiscales qui s'élèvent à 1.338 DT à fin 2012.

#### 5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	600 000
Nombre de titres	600
Nombre d'actionnaires	01
<i>Souscriptions réalisées 2013</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2013	0
<i>Rachats effectués 2013</i>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2013	0
Nombre d'actionnaires sortants 2013	0
<i>Autres mouvements 2013</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2013</i>	
Montant	600 000
Nombre de titres	600
Nombre d'actionnaires	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2013 pour 461.735 DT afférente à :

- la société « **STD SA** » à hauteur de 38.710 DT,
- la société « **AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA** » à hauteur de 47.025 DT,
- la société « **SMTH RAWAFED SA** » à hauteur de 78.000 DT,
- la société « **SOMOTES SA** » à hauteur de 75.400 DT,
- la société « **ST2S SA** » à hauteur de 42.600 DT,
- la société « **SLAFORAMA SA** » à hauteur de 90.000 DT ;
- et à la Société « **SETFOR SA** » à hauteur de 90.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV sont nul à fin 2013 contre 274 DT à fin 2012.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 35.400 DT au 31 décembre 2013 contre 36.247 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
La rémunération du gestionnaire	35 400	35 400
La rémunération du dépositaire	0	847

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2013 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

## 6- Les engagements de financement :

Nom du Promoteur	Projet	Date PV CI	Coût	Ticket SAGES
Mohamed Hedi HAFLOUDHI	Maintenance de matériel, des équipements des ouvrages et des réseaux	<u>8-avr.-08</u>	132 000	32 340
Khalifa BEY	Rénovation des réseaux d'eaux potable et d'irrigation, maintenance des équipements hydromécaniques et entretien des équipements des barrages	<u>22-mai-08</u>	418 000	90 000
Abdenour GHALLABI & Hamida DJEBALLI	Rénovation des branchements d'eau, des réseaux, réhabilitations des ouvrages pour la conservation des eaux et du sol		189 000	46 300
Mohamed BOUNAOUARA	Maintenance des Equipements Hydro-Electromécaniques Et D'Audit Energétique	<u>2-juil.-08</u>	380 000	20 000
Noureddine GUIZENI	Engineering industriel, audit énergétique et système d'eau, maintenance, détection des fuites	<u>7-août-08</u>	199 000	45 680
Ridha BEN AMOR	Transformation du plastique par injection	<u>3-déc.-08</u>	1 284 000	90 000
Taher OUNI	Maintenance des matériaux, des équipements, des ouvrages et des réseaux.	<u>30-janv.-09</u>	200 000	49 000
Salah CHABBI	Maintenance et rénovation de tout type de conduite, d'ouvrage hydraulique et de bâtiment		144 000	56 740
Ahmed Ben Othmen	Maintenance Electro Hydro Mécanique	<u>25-mai-09</u>	162 000	34 020
Mongi ABIDI	Société de travaux Hydrauliques et d'Assainissements		146 000	62 160
	<b>Total</b>		<b>3 554 000</b>	<b>526 240</b>